



GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE



F

COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

Trentième Session

Istanbul, Turquie, 24-27 janvier 2006

**PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE
INTERSESSION 2006**

I. INTRODUCTION

1. Le programme de travail de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) comprend un certain nombre d'activités à mettre en œuvre: par les Membres au niveau national, à travers le Comité scientifique consultatif (CSC), le Comité de l'aquaculture (CAQ) et leurs organes subsidiaires, ainsi que le cas échéant par le biais du Secrétariat. Le programme de travail provisoire pour la période intersession 2006 du CSC a été identifié à la huitième session du Comité, en octobre 2005. Le Programme de travail du Comité de l'aquaculture (CAQ) pour sa période intersession, 2005-2006, a été approuvé par la CGPM à sa vingt-neuvième session¹.

2. Le présent document ne traite que des activités des Comités de la CGPM. Il convient toutefois de noter que le programme du CAQ ne couvre en principe que six mois de l'année 2006, c'est-à-dire jusqu'à la 5^{ème} session du Comité, prévue pour se tenir en Espagne en juin 2006, à laquelle le CAQ sera appelé à identifier un nouveau programme de travail pour sa période intersession 2006-2007. De même, les fonds réservés au titre du budget autonome 2005 pour les activités du CAQ jusqu'en juin 2006 devraient être considérés comme engagés au titre de l'exercice budgétaire 2005, et, conformément aux dispositions de l'article VIII (3) de l'Accord portant création de la CGPM, le budget pour l'année 2006 (document CGPM:XXX/2006/7) devrait par anticipation considérer les quelques réunions ou activités clés, à mettre en œuvre avant la prochaine session plénière de la Commission.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE DU COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF

3. Le CSC a évoqué le «Cadre de référence évolutif pour son mandat» annuel tel que défini à la 27^{ème} session de la Commission, et mis à jour aux sessions suivantes. Il a noté le besoin de sa reformulation afin de renforcer la cohérence et l'intégration des activités envisagées. Le Comité a également souligné l'importance, en 2006, de progresser en particulier sur la question des Unités opérationnelles, l'établissement des bases de données centrales de la CGPM, y compris le registre des

¹ Paragraphe 96 du Rapport de la 29^{ème} session (document GFCM/XXX/2006/Inf.4).

navires, et le renforcement des activités multidisciplinaires et transversales des différents Sous-comités.

4. Le programme de travail provisoire pour 2006, basé sur les activités prioritaires et les réunions connexes identifiées par le CSC est résumé ci-après pour chacun des organes subsidiaires du Comité.

Sous-comité de l'évaluation des stocks (SCSA)

5. Sur la base des orientations générales précisées par le CSC au Sous-Comité en 2003, le Comité est convenu des priorités suivantes:

- tester les indicateurs biologiques et les points de référence sur des unités opérationnelles et étudier les résultats au cours d'une réunion transversale SCSI/SCSA;
- poursuivre la cartographie de la répartition des juvéniles pour les espèces prioritaires;
- assurer le suivi des stocks évalués en 2004 et 2005 et évaluer l'état d'autres stocks partagés et pêcheries plurispécifiques ainsi que l'état des pêcheries exploitant des espèces prioritaires;
- effectuer des expérimentations pilotes sur l'application de modèles non conventionnels de suivi et d'évaluation de pêcheries plurispécifiques dans des sous-régions sélectionnées, y compris dans la mer Noire, en incorporant des considérations écosystémiques (par exemple: relation prédateurs/proies);
- produire un document de référence sur l'impact des différents engins de pêche sur l'environnement pour promouvoir la mise en oeuvre de mesures correctives;
- promouvoir la création d'un réseau de technologues des pêches méditerranéens, comprenant des professionnels, et recueillir des informations et établir une base de données sur la sélectivité des engins, en utilisant le formulaire reproduit à l'Annexe E;
- élaborer un guide pratique sur la standardisation des méthodes utilisées pour les études de sélectivité des chaluts méditerranéens;
- convoquer une réunion du Groupe de travail permanent sur les méthodologies d'évaluation des stocks (PWGAM) conformément au mandat convenu, pour le début de l'année 2006.

Sous-comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCMEE)

6. Le Comité a rappelé qu'à ses sessions précédentes, le Sous-comité avait été invité à: présenter sous forme de tableau des informations sur les prises accidentelles d'espèces protégées et les captures accessoires de grands requins pélagiques; achever les travaux de cartographie des principaux habitats des poissons; produire les résultats des recherches sur les filets dérivants, y compris des données sous forme de tableau. Le CSC a confirmé les priorités ci-dessus et a entériné les nouvelles priorités suivantes:

- mettre en place des études pilotes interdisciplinaires pour définir et appliquer les principes de l'approche écosystémique à la gestion des stocks partagés au niveau sous-régional, et tester parallèlement les indicateurs écologiques du suivi spatio-temporel de l'effort de pêche;
- poursuivre les recherches et élaborer un programme, structuré, sur les espèces vivant dans des profondeurs supérieures à 1 000 mètres;
- étendre les analyses sur l'incidence des filets dérivants sur les espèces protégées ou menacées à l'ensemble de la Méditerranée;
- poursuivre la coordination avec les projets concernés sur le suivi et le contrôle de l'incidence de la pêche sur les espèces protégées ou menacées d'extinction, notamment dans le but de renforcer cette coordination;
- étudier avec l'ACCOBAMS la question de l'interaction entre cétacés et activités de pêche et, si possible, organiser conjointement un atelier sur ce sujet.

Sous-comité des statistiques et de l'information (SCSI)

7. Prenant note des réalisations et des propositions du SCSI, le Comité a approuvé les priorités suivantes:

- poursuivre l'identification et l'élargissement des études sur les unités opérationnelles à toutes les sous-régions, en privilégiant celles qui possèdent des stocks partagés et des espèces prioritaires, et organiser un groupe de travail transversal SCSI/SCSA sur la mise en application du concept d'unités opérationnelles dans l'évaluation des stocks;
- organiser un atelier consacré à la standardisation de la mesure de l'effort de pêche et un atelier sur les unités opérationnelles;
- rédiger un manuel sur les besoins minima de recueil de données pour la gestion des pêcheries, à partir des informations et de la documentation disponibles;
- finaliser, avec l'appui du projet MedFisis, le cadre des données sur les flottes pour les unités opérationnelles et assurer la collecte et le stockage des données nationales pertinentes disponibles et leur intégration dans la banque de données de la CGPM;
- formater et stocker dans la banque de données de la CGPM les informations provenant des projets régionaux de la FAO, de FAO/FIDI et d'autres programmes, dont la Commission a besoin;
- dresser une liste des bases de données nationales des pêches;
- recueillir et traiter, avec l'aide de MedFisis, les données sur le registre des navires d'une longueur supérieure à 15 m autorisés à pêcher (liste blanche) ainsi que des données pertinentes sur les navires de taille inférieure.

Sous-comité des sciences économiques et sociales (SCESS)

8. Prenant en considération les réalisations et les propositions du SCESS en 2005, le Comité a entériné les priorités suivantes:

- organiser un atelier technique sur l'utilisation des indicateurs socioéconomiques dans la gestion des pêcheries;
- appliquer l'approche dite des «feux de circulation» pour analyser les tendances des indicateurs socioéconomiques dans les pêcheries partagées pour lesquelles le SCSA a recommandé un gel de l'effort de pêche et, parallèlement, tester des valeurs de points de référence;
- poursuivre le recueil et l'analyse des données sur les indicateurs pour englober toutes les sous-régions et organiser un atelier sur l'utilisation des indicateurs dans la gestion des pêcheries;
- dresser une liste minimale d'indicateurs sociaux, en tenant compte de la méthodologie définie par le projet AdriaMed, pour déterminer leur compatibilité et tester leur utilisation sur des unités opérationnelles pertinentes;
- poursuivre l'analyse des cadres législatifs nationaux pour contribuer à l'harmonisation des textes législatifs relatifs aux systèmes d'accès aux ressources, à la gestion de l'effort et de la capacité de pêche et au suivi, contrôle et surveillance des pêcheries;
- initier des études sur les aspects législatifs et socioéconomiques des pêches de loisir;
- étendre les analyses de l'incidence des paramètres du marché (telle que l'offre et la demande, les prix, le contrôle de qualité) aux niveaux national et régional sur le secteur de la pêche et sur la gestion des pêches concernées.

Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques

9. Le Comité a suggéré de :

- recueillir toutes les données disponibles sur la pêche et la biologie de l'espadon en vue d'identifier des mesures techniques de gestion, et notamment traiter les questions suivantes: structure des stocks, approche écosystémique appliqués à la pêcheries d'espadon, aspects socioéconomiques de la pêche, statistiques sur les flottilles, en utilisant, si possible, la présentation par unité opérationnelle pour les données sur les flottilles;
- organiser une réunion du Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA en conséquence sous réserve de disponibilité de la part de la CICTA.

Réunions du CSC et de ses organes subsidiaires

10. Le Comité scientifique consultatif a suggéré de convoquer les réunions ci-après en 2006. Les dates et les lieux de ces réunions seront communiqués en temps voulu et au fur et à mesure que des membres auront indiqué leur disponibilité pour accueillir des réunions.

Réunion	Date et lieu
Neuvième session du CSC	Rome /fin octobre
Session du SCSA, y compris: Groupe de travail sur les espèces démersales et Groupe de travail sur les espèces pélagiques	Rome /début septembre
Session du SCESS	Rome /début septembre
Session du SCSI, y compris Groupe de travail transversal sur les unités opérationnelles	Rome /début septembre
Session du SCMEE, y compris l'atelier sur l'interaction entre les cétacés et les activités halieutiques	Rome /début septembre
CMSC	à préciser/A préciser
Atelier du SCESS sur l'utilisation des indicateurs socioéconomiques pour la gestion des pêches	à préciser/ A préciser
Atelier transversal SCSI/SCSA sur l'évaluation des stocks et les unités opérationnelles (application des indicateurs biologiques et des points de référence aux Unités opérationnelles)	à préciser /à préciser
Atelier SCSI sur la standardisation de la mesure de l'effort de pêche	à préciser /à préciser
1er Groupe de travail permanent du SCSA sur les méthodologies d'évaluation des stocks	Istanbul /8-10 mars 2006

III. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE L'AQUACULTURE EN 2006

11. Lors de sa quatrième session (document CGPM/XXX/2006/Inf.6), le Comité de l'aquaculture avait identifié² dans une optique régionale, les priorités à court et à moyen termes suivantes: a) accès à un marché commun; b) élaboration de règlements communs ou standards, à l'échelon régional (traçabilité, sécurité sanitaire des aliments) en tenant compte des règlements UE existants; c) adoption d'un niveau de sécurité sanitaire et de qualité garanti au niveau régional pour les produits de l'aquaculture méditerranéenne dans toute la région; d) promotion de l'image de la production aquacole

² Paragraphe 46 du rapport de la session, document CGPM/XXX/2006/Inf.6

régionale; e) amélioration des connaissances sur la biologie du thon rouge (reproduction, etc.); et f) séminaires et ateliers visant à faciliter les évaluations et l'examen par les pays.

12. Pour la période intersessions 2004-2006, le programme de travail proposé par le CAQ, tel qu'adopté par la CGPM comprenait essentiellement des activités «transversales» concernant les trois réseaux, quelques activités spécifiques, notamment pour la revitalisation du SIPAM (Systèmes d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée), et des cours de formation en relation aux réseaux SELAM (Aspects socioéconomiques et juridiques de l'aquaculture en Méditerranée, et TECAM (Technologie et aquaculture en Méditerranée), respectivement, ainsi qu'une réunion d'experts pour le rétablissement du réseau EAM (Environnement et aquaculture) et la finalisation des directives techniques sur l'élevage durable du thon rouge.

13. Le document CGPM/XXX/2006/2 donne des informations sur les activités réalisées en 2005. Les activités en cours de préparation, par ou en coordination avec le Secrétariat, en vue de leur exécution durant le premier semestre 2006, sont les suivantes:

- atelier sur les indicateurs de durabilité de la production aquacole en Méditerranée;
- évaluation globale des tendances de l'aquaculture méditerranéenne, y compris une analyse prospective pour certaines espèces sur la base des données du SIPAM;
- réunion SIPAM/SELAM sur l'analyse des marchés du loup et de la dorade en Méditerranée;
- mise en oeuvre de la première phase du plan de revitalisation du SIPAM, tel que spécifié à l'annexe G du document GFCM/XXX/2006/Inf.13;
- cours et séminaires TECAM/SELAM, organisés par le CIHEAM/IAMZ;
- organisation de la cinquième session du Comité.

14. Ainsi, l'atelier EAM sur la gestion des lagunes côtières et leur interaction avec la pêche artisanale ainsi que la deuxième phase du plan de revitalisation du SIPAM, initialement prévus pour exécution en 2005, devront être repoussés au deuxième semestre de l'année 2006. Des activités de formation du CIHEAM/IAMZ sont également prévues. Enfin il sera nécessaire d'envisager la mise en oeuvre d'activités identifiées par la Réunion d'experts sur le rétablissement de l'EAM (document GFCM/XXX/2006/Inf.14).

15. Par conséquent, le Secrétariat suggère pour examen par la Commission, de considérer pour le deuxième semestre 2006, les activités suivantes:

- réunion d'expert pour l'établissement d'un organe subsidiaire du CAQ couvrant les questions liées aux marchés et à l'industrie des produits de l'aquaculture, en remplacement des réseaux TECAM et SELAM;
- neuvième réunion annuelle du SIPAM;
- identification des sources d'information sur les interactions aquaculture-environnement;
- première réunion de EAM, en tant qu'organe subsidiaire du CAQ, y compris une réunion de son groupe de travail sur l'intégration de l'aquaculture dans la gestion des zones côtières et l'atelier sur la gestion des lagunes côtières et leur interaction avec les pêches artisanales;
- analyse comparative des législations concernant l'aquaculture dans les pays de la Méditerranée, en collaboration avec le programme NALO de la FAO/FIRI.

16. Il est donc suggéré d'envisager la tenue des réunions suivantes du CAQ en 2006. Les dates et les lieux de ces réunions seront communiqués en temps voulu et au fur et à mesure que des Membres auront indiqué leur disponibilité pour accueillir certaines d'entre elles.

Réunion	Date et lieu
Atelier sur les indicateurs d'une aquaculture durable	5-6 avril/Montpellier (France)
Cours TECAM sur l'aquaculture et la gestion de l'environnement	24-29 avril/ Murcia (Espagne)
Réunion conjointe SIPAM/SELAM sur l'analyse des marchés du loup et de la dorade	mi-mai/Florence (Italie)
Cours du TECAM sur la mariculture d'algues : techniques, utilisation et perspectives de développement	22-23 mai/Saragosse (Espagne)
Cinquième session du Comité de l'aquaculture	juin 2006/Saint Jacques de Compostelle (Espagne)
Réunion d'experts pour l'établissement d'un organe subsidiaire du CAQ relatif à l'industrie et aux marchés	à déterminer/Rome (Italie)
Réunion annuelle du SIPAM	septembre / Chypre ou Liban
Réunion EAM, y compris groupe de travail sur l'aquaculture et la gestion des zones côtières et atelier sur la gestion des lagunes côtières et son interaction avec les pêches artisanales	à déterminer/Italie

17. Outre les réunions du CSC et du CAQ, ci-dessus, il faut également noter la tenu, préférablement fin 2006, de la trente-unième session de la Commission. Il conviendra également de s'assurer que le programme de travail qui sera adopté par la Commission sur la base des activités de ses organes subsidiaires demeure cohérent avec les estimations de dépenses pour 2006 au titre du budget autonome, ou qu'il soit complété, comme de besoin, par d'autres sources.

IV. MESURES SUGGÉRÉES À LA COMMISSION

18. La Commission est invitée à examiner les activités et réunions proposées par son Comité scientifique consultatif pour 2006. La Commission est également invitée à confirmer les activités planifiées jusqu'en juin 2006 pour son Comité de l'Aquaculture et considérer les suggestions préliminaires du Secrétariat concernant des activités qui pourraient être mises en œuvre dans la période juillet–novembre 2006.

19. La Commission est invitée à prendre des décisions sur ces questions, notamment sur l'ordre de priorité des activités et l'identification de sources de financement complémentaire, selon les besoins.

20. Ce faisant, la CGPM pourrait examiner les incidences budgétaires de ces activités et donner au Secrétariat des indications supplémentaires sur l'exécution de ce budget.